



## PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT / 02.32.47.32.20

Dans tous les cas, le CERFA 12100\*2 « papier » ou en ligne ou la pré-demande doit être préalablement rempli.  
Cerfa Papier à demander dans votre mairie de domicile, ou en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr>

### Personne majeure :

- 2 photos d'identité aux normes \* voir au dos (- moins de 6 mois à la date de la demande) -
- 1 justificatif de domicile original\* - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code)
- CNI en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans (si CNI expirée + 5 ans, l'acte de naissance de - 3 mois sera requis)
- 86 € en timbres fiscaux (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))

### \* Si la personne majeure n'a pas de justificatif de domicile :

- justificatif de domicile + attestation sur l'honneur + copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge.

### Personne mineure :

- 2 photos d'identité aux normes \* voir au dos (- moins de 6 mois à la date de la demande)
- 1 justificatif de domicile original - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code)
- Acte de naissance (- 3 mois) ou Carte d'identité en cours de validité ou expirée depuis - 5 ans
- Livret de famille + pièce d'identité du parent qui signe l'autorisation parentale
- 17 € en timbres fiscaux pour les -15ans / 42 € pour les 15 à -18ans (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))
- Si divorce ou séparation : copie de la décision de justice (jugement + convention définitive) qui désigne l'autorité parentale et la garde de l'enfant, ainsi que l'autorisation du parent non-demandeur accordant à l'autre parent de faire une demande de passeport pour leur enfant et la copie de sa pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).
- Si garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité chaque parent.

## PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT / 02.32.47.32.20

Dans tous les cas, le CERFA 12100\*2 « papier » ou en ligne ou la pré-demande doit être préalablement rempli.  
Cerfa Papier à demander dans votre mairie de domicile, ou en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr>

### Personne majeure :

- 2 photos d'identité aux normes \* voir au dos (- moins de 6 mois à la date de la demande)
- 1 justificatif de domicile original\* - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code)
- CNI en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans (si CNI expirée + 5 ans, l'acte de naissance de - 3 mois sera requis)
- Acte de naissance non obligatoire si la personne connaît sa filiation complète (*Nom, prénoms dans l'ordre, date et lieu de naissance de ses parents*)
- 86 € en timbres fiscaux (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))

### \* Si la personne majeure n'a pas de justificatif de domicile :

- justificatif de domicile + attestation sur l'honneur + copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge.

### Personne mineure :

- 2 photos d'identité aux normes \* voir au dos (- moins de 6 mois à la date de la demande)
- 1 justificatif de domicile original - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code)
- Acte de naissance (- 3 mois) ou Carte d'identité en cours de validité ou expirée depuis - 5 ans
- Livret de famille + pièce d'identité du parent qui signe l'autorisation parentale
- 17 € en timbres fiscaux pour les -15ans / 42 € pour les 15 à -18ans (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))
- Si divorce ou séparation : copie de la décision de justice (jugement + convention définitive) qui désigne l'autorité parentale et la garde de l'enfant, ainsi que l'autorisation du parent non-demandeur accordant à l'autre parent de faire une demande de passeport pour leur enfant et la copie de sa pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).
- Si garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité chaque parent.



## RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT / 02.32.47.32.20

Dans tous les cas, le CERFA 12100\*2 « papier » ou en ligne ou la pré-demande doit être préalablement rempli.  
Cerfa Papier à demander dans votre mairie de domicile, ou en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr>

### Personne majeure :

- L'ancien passeport impérativement (si passeport perdu ou volé : CNI en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans / si CNI expirée + 5 ans, l'acte de naissance de - 3 mois sera requis)
- 2 photos d'identité (- moins de 6 mois à la date de la demande)
- 1 justificatif de domicile original\* - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code) \* Si la personne majeure n'a pas de justificatif de domicile : justificatif de domicile + attestation sur l'honneur + copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- 86 € en timbres fiscaux (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))

### Personne mineure :

- L'ancien passeport impérativement (si passeport perdu ou volé : CNI en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans / si CNI expirée + 5 ans, l'acte de naissance de - 3 mois sera requis)
- 2 photos d'identité aux normes \* voir au dos (- moins de 6 mois à la date de la demande)
- 1 justificatif de domicile original - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code)
- Livret de famille + pièce d'identité du parent qui signe l'autorisation parentale
- 17 € en timbres fiscaux pour les -15ans / 42 € pour les 15 à -18ans (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))
- Si divorce ou séparation : copie de la décision de justice (jugement + convention définitive) qui désigne l'autorité parentale et la garde de l'enfant, ainsi que l'autorisation du parent non-demandeur accordant à l'autre parent de faire une demande de passeport pour leur enfant et la copie de sa pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).
- Si garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité chaque parent.

Renouvellement pour perte : Liste ci-dessus + déclaration de perte + attestation motivant la perte de l'ancien passeport.

Renouvellement pour vol : Liste ci-dessus + déclaration de vol + PV de gendarmerie



## RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT / 02.32.47.32.20

Dans tous les cas, le CERFA 12100\*2 « papier » ou en ligne ou la pré-demande doit être préalablement rempli.  
Cerfa Papier à demander dans votre mairie de domicile, ou en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr>

### Personne majeure :

- L'ancien passeport impérativement (si passeport perdu ou volé : CNI en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans / si CNI expirée + 5 ans, l'acte de naissance de - 3 mois sera requis)
- 2 photos d'identité (- moins de 6 mois à la date de la demande)
- 1 justificatif de domicile original\* - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code) \* Si la personne majeure n'a pas de justificatif de domicile : justificatif de domicile + attestation sur l'honneur + copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- 86 € en timbres fiscaux (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))

### Personne mineure :

- L'ancien passeport impérativement (si passeport perdu ou volé : CNI en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans / si CNI expirée + 5 ans, l'acte de naissance de - 3 mois sera requis)
- 2 photos d'identité aux normes \* voir au dos (- moins de 6 mois à la date de la demande)
- 1 justificatif de domicile original - 6 mois (facture d'électricité, facture d'eau, impôts, attestation du contrat d'électricité ou autre avec le Flash Code)
- Livret de famille + pièce d'identité qui parent qui signe l'autorisation parentale
- 17 € en timbres fiscaux pour les -15ans / 42 € pour les 15 à -18ans (Trésor Public, bureaux de tabac, ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))
- Si divorce ou séparation : copie de la décision de justice (jugement + convention définitive) qui désigne l'autorité parentale et la garde de l'enfant, ainsi que l'autorisation du parent non-demandeur accordant à l'autre parent de faire une demande de passeport pour leur enfant et la copie de sa pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).
- Si garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité chaque parent.

Renouvellement pour perte : Liste ci-dessus + déclaration de perte + attestation motivant la perte de l'ancien passeport.

Renouvellement pour vol : Liste ci-dessus + déclaration de vol + PV de gendarmerie